



LE CACARDEUR

Bulletin municipal
Édition Décembre 2023



Crédit photo : Sébastien St-Jean photographe

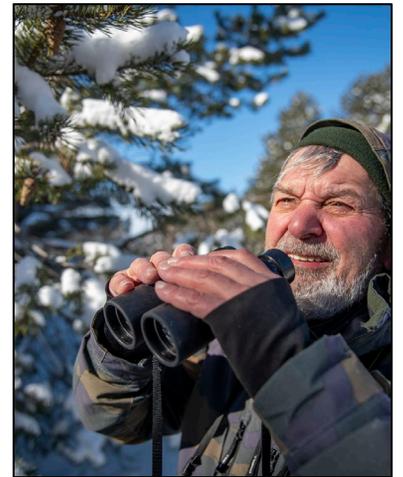


TABLE DES MATIÈRES

MOT DU MAIRE.....	3
FERMETURE DU TEMPS DES FÊTES	6
RESPECTONS NOS AGRICULTEURS D'ICI.....	7
PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL	7
SERVICES DES LOISIRS & DE LA CULTURE	8
MAISON DES JEUNES LE S.Q.U.A.T.....	12
ANNONCES.....	13
SERVICE D'URBANISME.....	15
CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX.....	16
CONNAISSEZ-VOUS ?	16
TRAVAUX PUBLICS	17
ENREGISTREMENT POUR VOS ANIMAUX.....	18
PHOTOS RECHERCHÉES.....	19
PETITE ANNONCE DANS LE BULLETIN ?	19
SÉCURITÉ PUBLIQUE – PANNE DE COURANT	20
JEUX - DIVERTISSEMENT.....	23
MATIÈRES RÉSIDUELLES CALENDRIER 2023.....	25
RÉPONSE : JEUX – DIVERTISSEMENT.....	26
TABLE DES MARÉES – DÉCEMBRE 2023.....	27
COORDONNÉES – NUMÉROS DE TÉLÉPHONE À RETENIR	28
HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL.....	28
DATE DE TOMBÉE PROCHAINE PUBLICATION DU CACARDEUR.....	28

Notez que vous pouvez également lire votre Cacardeur, en couleur, sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.pointe-aux-outardes.ca



LE CONSEIL MUNICIPAL VOUS INFORME !

MOT DU MAIRE



Chères Outardéennes, chers Outardéens !

Décembre, la période de «party» pour les organisations et les compagnies. La frénésie s'installe pour les fêtes, ce qui permet de fraterniser davantage entre nous, et ainsi d'oublier ceux qui font la guerre ailleurs sur la planète, afin de prouver que leurs croyances sont les meilleures.

La municipalité aura de nouveau cette année le plaisir de recevoir le Père Noël et la fée des étoiles accompagnés du lutin Caro. Ils feront environ 60 enfants heureux, en leur remettant chacun un cadeau le samedi 2 décembre 2023. Un petit geste visant à reconnaître nos enfants et nos familles fières de leur village.

La neige frappe à nos portes et les motoneigistes sont fébriles et impatients de prendre les sentiers. Le conseil a reçu la visite de plusieurs d'entre eux à l'assemblée ordinaire interpellant la municipalité pour trouver un passage qui permettrait de traverser pour accéder au Marché des Dunes afin d'y faire le plein d'essence et autres. La solution proposée par les citoyens présents de traverser dans le parc de jeux ne fait pas partie des solutions retenues par le conseil considérant les modifications qui devraient dû être apportées au parc en plus d'une autorisation de passage des propriétaires à proximité.

Entre-temps, nous sommes heureux d'annoncer que nous sommes venus à une entente avec les propriétaires du 626, chemin principal, pour un droit de passage restreint pour cette année. Ce droit est accompagné d'une obligation de fournir et d'installer une clôture délimitant le sentier de traverse, une couverture d'assurance responsabilité par le club et une signalisation claire précisant l'interdiction aux piétons et aux voitures afin d'éviter des risques d'accident comme il aurait pu arriver l'an dernier. Un merci spécial à Marylène Gagné et son conjoint Stéphane Létourneau pour leur collaboration dans ce dossier. Le Club regardera un nouveau tracé permanent pour accéder au commerce sans passer par le secteur urbain au printemps 2024.

Nous faisons confiance aux motoneigistes afin de conserver les bonnes ententes, le respect des terres et des terrains privés des propriétaires qui collaborent à l'utilisation des sentiers.

Vous avez certainement remarqué que nous avons rafraîchi l'enseigne de « *Bienvenue* » aux portes de la municipalité. Nous planifions étendre ce modèle sur les pancartes de rues et d'informations dans la municipalité les rendent beaucoup plus voyantes et qui permettra de donner un côté champêtre à notre signalisation.

La Résidence St-Joseph est très active et reconnue comme un endroit complémentaire à l'ensemble des organismes de la région pour la réinsertion sociale et l'aide aux personnes en besoin. De plus, elle fait partie des endroits où se réfugier en temps de mesure d'urgence comme plusieurs concitoyens ont pu en profiter lors de la tempête du 23 décembre 2022. La résidence doit refuser régulièrement des gens parce qu'ils sont complets. J'invite la population à faire des dons de biens et de services, car en plus d'héberger et de soutenir moralement la clientèle, ils doivent souvent les dépanner en vêtements et en meubles.

Assemblées publiques

Le conseil de la municipalité de Pointe-aux-Outardes a siégé en réunion spéciale le 7 novembre 2023 et en séance ordinaire le lundi 13 novembre 19 h 30 à la salle du Conseil.

Réunion spéciale 7 novembre 2023

À compter du 1^{er} janvier 2024, il sera imposé sur la fourniture d'un service téléphonique, une taxe dont le montant sera, pour chaque service téléphonique, de 0,52 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

Suite aux problèmes d'eau survenus en octobre, nous avons approuvé le paiement des coûts pour les vérifications et les travaux de remplacement des deux variateurs de vitesse (*un avec dérivation et un sans dérivation*) sur les pompes de distribution à la station de pompage du secteur Les Buissons réalisés par Boréal Entrepreneur Électricien inc., au coût de 14 918,57 \$, plus taxes.

Nous avons confirmé l'engagement de Mme Nancy Maltais, en date du 6 novembre 2023, au poste de préposée aux travaux publics, pour une période de probation de 180 jours de calendrier. Nous tenons à féliciter Mme Maltais qui a été retenue pour pourvoir le poste permanent de *Préposée aux travaux publics*. Mme Maltais était déjà employée temporaire et très efficace dans son travail. Nous lui souhaitons une longue vie dans ses nouvelles tâches et un gros merci d'avoir choisi sa municipalité pour faire valoir ses talents auprès de ses concitoyens.ennes.

Réunion ordinaire le 13 novembre 2023

Un montant d'environ 2 125 \$ sera pris dans le budget du Service des loisirs et la Politique familiale et M.A.D.A pour organiser une distribution de cadeaux aux enfants de Pointe-aux-Outardes par le Père Noël, au Centre des loisirs

VAR inc. va procéder à la fourniture et l'installation de l'unité de chauffage Dragon situé dans l'entrée côté Cercle des fermières au Centre des loisirs et de la culture, au coût de 1 214,88 \$, plus taxes.

Le conseil a approuvé un chèque au montant de 4 135,17 \$ conforme à l'entente de 2008, pour le remboursement des factures déposées par la Maison des jeunes, Le S.Q.U.A.T, pour l'électricité, les assurances, les taxes municipales et le déneigement pour l'année 2023.

La Municipalité de Pointe-aux-Outardes participe à la 7e édition du Défi « But Centraide » en versant un montant de 1\$ pour chaque but compté par le Drakkar de Baie-Comeau entre le 29 septembre et le 31 décembre 2023; pour un montant entre 150 et 200\$.

À la suite de l'obtention d'une subvention du PSPS de 3 611 \$, un mandat a été octroyé à Les Aménagements Nordiques pour réaliser l'étude de projet de sentiers récréotouristiques pour un accès à la plage Labrie Est et un accès à la rivière Outardes sur le territoire de Pointe-aux-Outardes au coût de 4 300 \$, plus taxes.

Mme Jocelyne Bouchard sera notre mairesse suppléante pour la période du 14 novembre 2023 au 15 janvier 2024.

Joyeuses fêtes à toutes et tous ! Soyez prudents lors de vos déplacements.



**Julien Normand,
Maire de notre magnifique Municipalité**

TEMPS DES FÊTES



LA SAISON DES FÊTES APPROCHE. LA MAGIE NOUS ENVAHIT À NOUVEAU ET NOUS RAPPELLE QUE, TRÈS BIENTÔT, NOUS NOUS RETROUVERONS EN FAMILLE ET ENTRE AMIS POUR DE GRANDES RETROUVAILLES FESTIVES.

LES MEMBRES DU CONSEIL ET LE PERSONNEL DE LA MAGNIFIQUE MUNICIPALITÉ DE POINTE-AUX-OUTARDES S'UNISSENT POUR VOUS SOUHAITER UN JOYEUX TEMPS DES FÊTES 2023 !

JULIEN NORMAND, MAIRE



FERMETURE DU TEMPS DES FÊTES



Municipalité de
Pointe-aux-Outardes

*les bureaux municipaux
seront fermés*

DU 22 DÉCEMBRE 2023 AU
4 JANVIER 2024
INCLUSIVEMENT

RESPECTONS NOS AGRICULTEURS D'ICI

Les sentiers de VTT et de motoneige sont maintenant balisés pour la saison d'hiver qui approche.

Veillez, s'il vous plaît, respecter les terres de nos agriculteurs afin de préserver ces terres pour les prochaines récoltes.

Merci de votre collaboration les Outardéennes et les Outardéens !



PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL

**Prochaine réunion du conseil :
Lundi, le 11 décembre 2023 à 19h30**



TAXES MUNICIPALES

**PRENEZ NOTE QUE LE 3^e ET DERNIER VERSEMENT DE VOS TAXES
MUNICIPALES ÉTAIT DÛ POUR LE 20 SEPTEMBRE 2023.**

SERVICES DES LOISIRS & DE LA CULTURE

Horaire de la patinoire :

Dès que les humeurs de Dame Nature le permettront et que le travail de préparation de celle-ci sera effectué, nous annoncerons l'ouverture de la patinoire sur la page Facebook. Nous vous invitons à communiquer avec nous pour nous faire part de vos commentaires ou pour des informations additionnelles, en appelant au Centre des loisirs au 418 567-2177, poste 1 ou en consultant la page Facebook de la Municipalité.

HORAIRE DE LA PATINOIRE (SI LA TEMPÉRATURE LE PERMET)		
À COMPTER DU	23 décembre 2023 au 8 janvier 2024 inclusivement	13h à 15h30 : Patinage libre 15h30 à 18h : Hockey libre 18h à 19h30 : Patinage libre 19 h 30 à 21h30 : Hockey libre
SAUF	Dimanche 24 décembre Dimanche 31 décembre	12h30 à 14h00 : Hockey libre 14h00 à 15h30 : Patinage libre
SAUF	Lundi 25 décembre Lundi 1^{er} janvier 2024	FERMÉ

Café viennoiseries :

BIBLIOTHÈQUE
Humaine 

- nos aînés sont des livres vivants -

 Mercredi le 6 décembre
de 9h30 à 11h30

Salle Communautaire
Pointe-aux-Outardes
493 ch. principal

Venez nous racontez votre histoire
Bienvenue à tous!

 Vous avez des questions?
Loisir & Sport Côte-Nord (418) 296-5774

La mission première des cafés viennoiseries est celle de créer un lieu de rencontre et de discussions pour tous les citoyens de la Municipalité. C'est offert par le comité PFMADA. Chaque mois, une thématique ou un sujet est abordé pour favoriser les discussions. Nous tenons cette activité parce que celle-ci répondait à une demande des citoyens. Nous aimerions vous y voir en grand nombre au fil des prochains mois. **Pour ce mois-ci; le thème sera Bibliothèque humaine mercredi le 6 décembre prochain, dès 9 h 15.**



VIE ACTIVE



Tous les jeudis de 13h30 à 15h
au Centre des loisirs de Pointe-aux-Outardes

Venez bouger avec Caroline

*Prenez note que le dernier cours de l'année,
sera 14 décembre 2023

N'oubliez pas :

- Votre bouteille d'eau
- Vos chaussures d'intérieur (obligatoire)
- Votre bonne humeur

C'EST GRATUIT




MUNICIPALITÉ DE
POINTE-AUX-OUTARDES



POLITIQUE FAMILIALE & M.A.D.A. &
LA TROUPE ART'SCÈNE



VOUS INVITE À SON
NOËL DES ENFANTS

SAMEDI 2 DÉCEMBRE 2023
À 13 H 00



493, CHEMIN PRINCIPAL
AU CENTRE DES LOISIRS

ÉVÈNEMENT RÉSERVÉ AUX HABITANTS
DE POINTE-AUX-OUTARDES



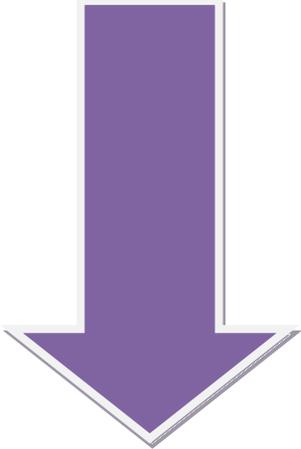
PORTE OUVERTE COURS DE FITNESS

Viens essayer le cours de Fitness PAO

Mardi, le 12 décembre 2023
Jeudi, le 14 décembre 2023
à 18h ou à 19h

- Tapis de yoga
- Gourde d'eau
- Espadrilles
- Serviette

C'EST GRATUIT !



PAO FITNESS

AVEC ÉMILIE TREMBLAY

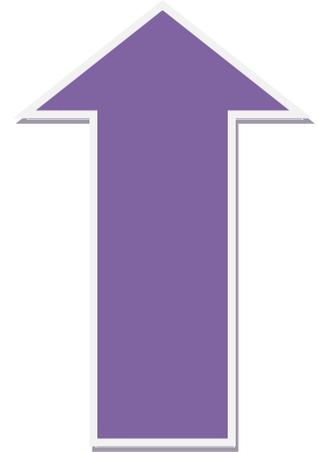
Entraînement musculaire/mise en forme
Session du 9 janvier au 28 mars 2024
12 semaines

Les mardis et/ou les jeudis
de 18h à 19h ou de 19h à 20h
Centre des loisirs au 493, chemin Principal

2 X par semaine / 100\$
1 X par semaine / 60\$

Inscription :
19 décembre 2023
de 18h00 à 19h30
au Centre des loisirs 493, chemin Principal

*Paiement virement ou argent comptant



CONCOURS

DÉCORE & COURS LA CHANCE DE GAGNER

Comment participer ?

Nous transmettre une photo de vos décorations de Noël
à municipalite@pointe-aux-outardes.ca
ou par le Messenger de la page de la municipalité.

Prix

- Distillerie North Shore X Riviera
- Choco Véro x Les cordes emmêlées
- Choco Véro x Il suffit d'une maille

À vos marques,
prêt,
décorez !

*Le concours prend fin
lundi, le 18 décembre 2023 à 12h

** Réserver aux habitants de Pointe-aux-Outardes



MAISON DES JEUNES LE S.Q.U.A.T

La Maison des jeunes le S.Q.U.A.T (Savoir être Quelqu'un d'Unique Aux yeux de Tous) est un organisme à but non lucratif qui a comme objectif de créer un milieu de vie sain et équilibré lors de rencontres amicales pour les adolescents de 11 à 17 ans.

Écoute, soutien et références*
Prévention, sensibilisation et information*
Activités socioculturelles et de loisirs*

Horaire :

Lundi :	13h00 à 18h00	<i><u>l'aide aux devoirs pour les 8 ans et plus</u></i>
Lundi :	18h00 à 21h30	
Mardi :	18h00 à 21h30	
Mercredi :	18h00 à 21h30	
Jeudi :	18h00 à 21h30	
Vendredi :	18h00 à 23h00	

COORDONNÉES

480, chemin Principal à Pointe-aux-Outardes
Courriel : mdjlesquat@hotmail.com
Téléphone : 418 567-1202
Facebook (Groupe) : **Mdj le S.Q.U.A.T**



ANNONCES



Jeux de la FADOQ

Tous les mardis de 13 h à 16 h
au Centre des Loisirs de PAO

*Dernier mardi de l'année 2023 sera le 12 décembre, de retour le 9 janvier 2024

- Palet
- Poche
- Cartes
- Crible
- Ping-pong
- Jeux de société
- Café pour socialiser



Crédit photo : Sébastien St-Jean photographe
Montage : Roxane Marin



25 ans

CAFÉS-RENCONTRES DE DÉCEMBRE

Pour les personnes qui seraient désireuses d'être accompagnées et guidées pour bien vivre le deuil d'un être cher.

L'Arc-en-ciel est là pour vous accompagner dans cette épreuve.

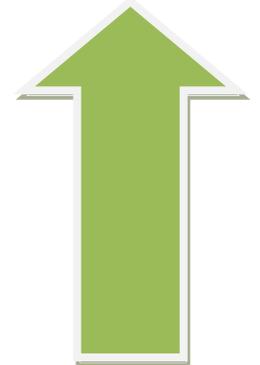


QUAND

Lundi le 4 et 18 décembre
dès 19 h 00

LIEU

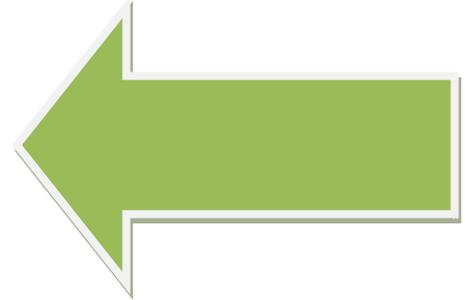
835, Boul. Jolliet



Vous devez nous aviser de votre intention d'être présent auprès de Julie Savard 418 297-0315

Nous vous invitons à visiter notre page Facebook :

 **L'Arc-en-ciel entraide face au deuil**



Déjeuners FADOQ

CENTRE DES LOIRSIRS DE
POINTE-AUX-OUTARDES

De 8h30 à 12h00

Adulte : 8,00 \$
Enfant 6-12 : 4,00 \$
Enfant 0-5 : Gratuit

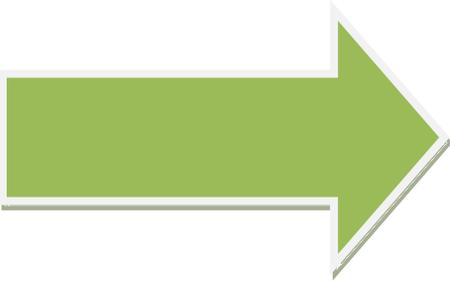


1ER OCTOBRE 2023
5 NOVEMBRE 2023
3 DÉCEMBRE 2023
7 JANVIER 2024
4 FÉVRIER 2024
3 MARS 2024
7 AVRIL 2024
5 MAI 2024

C'est le mois de votre anniversaire ?

C'est gratuit pour les membres de la **FADOQ** seulement

Pour les membres qui sont du mois de juin, juillet et août c'est gratuit le 5 mai 2024
et pour les membres de septembre c'est gratuit le 1er octobre 2023.



SOUPER / SOIRÉE RETRO

Samedi, le 9 décembre à 18 h
Au Centre des loisirs de Pointe-aux-Outardes
493, chemin Principal

Au menu :
Hamburger, Hot-dog, pogo & frites

Musique :
Yvan & Diane

Réservation, communiquez avec:

Lisette Bouchard au
418 297-3442

Jocelyne Bouchard au
418 293-4961

*Apportez votre consommation.



SERVICE D'URBANISME

INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Vous prévoyez faire des rénovations ou autres travaux, vous aurez besoin d'un permis. À cet effet, prévoir un délai puisque l'inspecteur dispose de 30 jours pour délivrer le permis.

Prenez note que tous les formulaires de demande de permis sont sur le site Web de la municipalité <http://www.pointe-aux-outardes.ca/urbanisme-et-environnement> à l'onglet « Service aux citoyens » et puis « Urbanisme et environnement ». Vous pouvez également vous les procurer au bureau municipal. Il suffit de remplir le formulaire de demande et de nous le faire parvenir.

Afin d'accélérer l'émission du permis, nous vous demandons de prendre en considération les renseignements suivants :

- Nom, adresse, lieu des travaux et numéro de téléphone ;
- Plan, croquis, photos de votre construction, agrandissement ou rénovation ;
- Dessiner sur un papier l'emplacement des nouveaux travaux ou l'ajout à la construction existante ;
- Indiquer la dimension de la construction ;
- Indiquer les matériaux utilisés ;
- Qui effectue les travaux ?
- Quand débiteront les travaux ?
- Les mardis et les jeudis sont réservés pour ceux qui désirent recevoir de l'information concernant les travaux que vous voulez faire.



S'il y a d'autres informations à demander ou si le permis est prêt, l'inspecteur en bâtiment, M. Maxime Whissell, communiquera avec vous.



CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

PRISE DE SANG ET SOINS INFIRMIERS : Pointe-aux-Outardes

Pour prendre rendez-vous, vous devez téléphoner au numéro **418-567-2274 (poste 0)** et laisser votre nom et numéro de téléphone ou encore vous **présenter à la réception du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chute-aux-Outardes, du lundi au jeudi entre 8 h 30 et 11 h 45.**

Horaire du service : **Bureau municipal** situé au
471, chemin Principal
Tous les mardis de 8 h à 9 h 30



CONNAISSEZ-VOUS ?

Cette section dans le bulletin municipal est pour vous, Outardéennes et Outardéens de Pointe-aux-Outardes, afin de souligner et de reconnaître vos réussites, vos réalisations, vos implications, votre savoir-faire, vos habiletés diverses, etc.

-  Vous ou quelqu'un de votre entourage avez participé ou participerez prochainement à un événement.
-  Vous vous êtes démarqué lors d'une activité (sportive, culturelle, scolaire ou autre)
-  Votre passe-temps sort quelque peu de l'ordinaire.

Alors, n'hésitez pas à nous en faire part en communiquant avec nous par courriel à l'adresse suivante : municipalite@pointe-aux-outardes.ca

Faites-nous parvenir la raison, l'événement et une photo de cet exploit.



TRAVAUX PUBLICS

LUMIÈRES DE RUE - SIMPLE RAPPEL

Si vous avez connaissance que des lumières de rue sont défectueuses dans votre secteur, veuillez en aviser la municipalité.

BAC BLEU ENDOMMAGÉ

Le bac bleu servant à la collecte sélective demeure la propriété exclusive de la Régie de gestion des matières résiduelles, **dès que vous remarquez un bris, veuillez immédiatement aviser Mme Noëlla Huard au 418-589-4557.**



***N'essayez pas de le réparer vous-même.**

LES ABRIS D'HIVER ET LES CLÔTURES À NEIGE

À compter du **15 octobre jusqu'au 30 avril de l'année suivante**, vous pourrez installer les abris d'hiver et les clôtures à neige selon certaines conditions, par exemple :

- 1- Ils doivent être localisés sur un terrain où un bâtiment principal est implanté ;
- 2- Les abris d'hiver doivent être érigés sur l'aire de stationnement ou sur une voie d'accès à une telle aire ;
- 3- Une distance minimale de 1,5 mètre doit être observée entre les abris d'hiver et l'emprise de la rue ;
- 4- Les abris d'hiver doivent être revêtus de façon uniforme de toile, de panneaux de bois peints ou de polyéthylène ;
- 5- Les abris d'hiver ne doivent pas excéder une hauteur de 3 mètres.



SURPRESSEUR – LUMIÈRES ALLUMÉES

Également, si vous avez connaissance que les lumières du surpresseur, situé entre le 111 et le 113, chemin Principal, sont allumées, veuillez s.v.p. en aviser la municipalité.

ENREGISTREMENT POUR VOS ANIMAUX

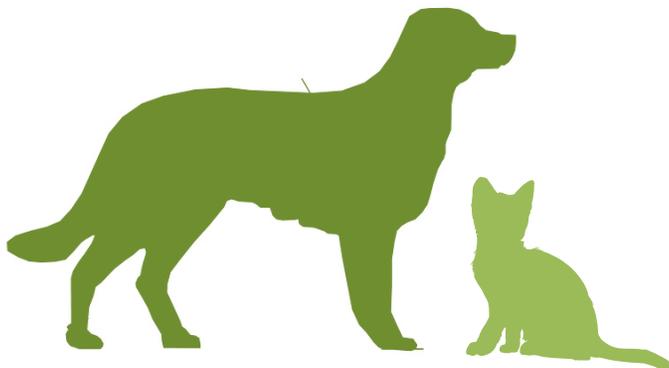


La licence est le moyen le plus efficace et le plus sûr pour bien identifier votre chien ou votre chat. La licence pour chien est obligatoire pour TOUS les chiens de la province de Québec.

Voici quelques faits :

- La licence permet de retrouver le propriétaire de l'animal rapidement 24 heures sur 24 ;
- La licence peut éviter un séjour non nécessaire au refuge Le Chapitou (stress pour votre animal et frais pour le propriétaire). En effet, nous contactons le citoyen afin qu'il puisse aller chercher son animal directement chez la personne qui l'a trouvé (souvent son propre voisin) ;
- La licence vous permet de respecter la réglementation municipale et la Loi provinciale. Elle stipule notamment que TOUS les propriétaires ou gardiens d'un chien doivent se procurer la licence. Le fait de ne pas avoir la licence pour votre chien peut entraîner une amende de 250\$ + les frais alors que la licence ne coûte que **10,00 \$** à notre magnifique municipalité.

Vous pouvez venir au bureau de la municipalité pour enregistrer votre chien ou votre chat lors de nos heures d'ouverture.



PHOTOS RECHERCHÉES

Comme vous le savez, tous les mois, la reliure du Cacardeur affiche de nouvelles photos de la municipalité de Pointe-aux-Outardes :

vos photographies.

Des photos qui représentent vos activités de plein air, des paysages, de la faune, la beauté de notre municipalité et sa grande diversité, etc.

De plus, prenez note que vos photos pourraient être utilisées dans une mosaïque à titre de couverture pour la page d'accueil du site web de la municipalité.



N'hésitez pas et envoyez vos clichés à l'adresse suivante :
municipalite@pointe-aux-outardes.ca

PETITE ANNONCE DANS LE BULLETIN ?

Vous voulez publier une annonce dans le bulletin municipal : **le Cacardeur.**

Pour ce faire, il est important de respecter la date limite de dépôt, pour l'envoi de vos informations, qui est le 20 de chaque mois.

Toutefois, notez que la date de tombée pour le bulletin de **JANVIER** est le *11 décembre 2023*.

Pour les commerces et les entreprises, prenez note que des frais de publication mensuelle de 10,00\$, plus les taxes s'appliquent.

Faites parvenir votre annonce à l'adresse:

municipalite@pointe-aux-outardes.ca

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer au 418-567-2203 poste 0.



SÉCURITÉ PUBLIQUE – PANNE DE COURANT



BIEN SE PRÉPARER EN CAS DE PANNE OU EN VUE D'UNE
INTERRUPTION PLANIFIÉE

TRUCS POUR RASSURER VOTRE CONFORT

- En hiver, la température des pièces peut devenir inconfortable en l'absence de chauffage. Bien que la majorité des interruptions planifiées soient de courte durée, pour plus de confort, préchauffez votre résidence en augmentant de quelques degrés la température de consigne de vos thermostats, environ une heure avant l'interruption de service.
- Rechargez à l'avance les piles de vos appareils électroniques afin de pouvoir les utiliser pour travailler ou vous divertir durant l'interruption de service.
- Pensez à télécharger des films, de la musique ou vos documents de travail ou d'étude avant l'interruption, car vous n'aurez plus de connexion à Internet.
- Afin de maintenir la température du réfrigérateur ou du congélateur, prévoyez des collations pour lesquelles vous n'aurez pas à ouvrir les portes des électroménagers.
- Suivez l'évolution des travaux à partir du service en ligne Info-pannes ou au moyen de notre [application mobile](#).

 www.pannes.hydroquebec.com/pannes/



BIEN SE PRÉPARER EN CAS DE PANNE OU EN VUE D'UNE
INTERRUPTION PLANIFIÉE

PRENEZ DES PRÉCAUTIONS SI VOUS DEVEZ QUITTER VOTRE DOMICILE

- Coupez l'eau en fermant le robinet d'alimentation principal et ouvrez tous les robinets d'eau froide et chaude pour vider les tuyaux, y compris ceux du lave-vaisselle et de la laveuse. Tirez aussi la chasse d'eau de toutes les toilettes.
- Assurez-vous que les foyers, poêles et cuisinières sont éteints.

En hiver

Si la panne survient en hiver, certaines précautions supplémentaires sont à considérer :

- Mettez hors tension le disjoncteur du chauffe-eau.
- Versez un produit antigel dans :
 - la cuvette et le réservoir des toilettes ;
 - les conduits d'évacuation du lave-vaisselle et de la laveuse ;
 - le tuyau d'évacuation de la baignoire et de la douche ;
 - le siphon (partie en « S ») des lavabos et des éviers.
- Ne laissez pas sur place de contenants pouvant éclater si leur contenu gèle.
- Appareils de chauffage
- Au mazout – Assurez-vous que le combustible ne s'accumule pas dans la chaudière.
- À l'eau chaude – Purgez tous les radiateurs.

 www.pannes.hydroquebec.com/pannes/





BIEN SE PRÉPARER EN CAS DE PANNE OU EN VUE D'UNE INTERRUPTION PLANIFIÉE

FAITES CES GESTES SIMPLES POUR FACILITER LE RÉTABLISSEMENT DU SERVICE

- Lors d'une panne, surtout si elle survient par temps très froid, de petits gestes peuvent contribuer grandement à faciliter le rétablissement du service.
- Faites le tour de la maison avec une lampe de poche afin de vérifier les appareils qui étaient en fonction au moment où le service a été interrompu.
- Mettez immédiatement à l'arrêt tous les appareils électriques à commande manuelle qui étaient en marche au moment de la panne. Il peut s'agir notamment de la sècheuse, de la laveuse, de la cuisinière, de tout appareil de chauffage portatif, du sèche-cheveux, du grille-pain et de la bouilloire.
- Réglez au plus bas possible la température de consigne des thermostats. Il faut savoir que l'affichage de certains modèles de thermostats électroniques demeure accessible pendant quelques minutes au début d'une panne.
- Débranchez tous les appareils électroniques tels que les ordinateurs, les téléviseurs et les chargeurs afin de prévenir les risques de dommages liés aux surtensions pouvant survenir lors du rétablissement du service.
- Ne débranchez pas le réfrigérateur ni le congélateur et évitez d'en ouvrir les portes. Un congélateur plein gardera la nourriture congelée de 24 à 36 heures si la porte demeure fermée.
- N'utilisez pas d'eau chaude, même si la pression d'eau est maintenue.
- Si le lave-vaisselle était en marche au moment de la panne, ouvrez la porte de l'appareil pour le mettre à l'arrêt.

 www.pannes.hydroquebec.com/pannes/



BIEN SE PRÉPARER EN CAS DE PANNE OU EN VUE D'UNE INTERRUPTION PLANIFIÉE

QUE FAIRE LORSQUE LE COURANT EST RÉTABLI ?

Si vous avez dû quitter votre domicile ou votre commerce

- Attendez l'autorisation des responsables de la sécurité civile du Québec pour y retourner ou assurez-vous qu'il n'y a aucun danger pour votre sécurité.

Si votre installation électrique a subi des dommages

- Assurez-vous de faire inspecter celles-ci par un maître électricien.
- Si vous voyez des étincelles ou des fils cassés ou effilochés ou que vous sentez une odeur inhabituelle ou de la chaleur, vous devez éteindre l'électricité à partir du tableau de distribution (tableau des disjoncteurs). Appelez un maître électricien ([Répertoire des membres de la CMEQ](#)) pour obtenir des conseils au besoin.
- Remettez graduellement en marche les appareils électriques, y compris ceux qui servent au chauffage (par exemple les plinthes).
- Attendez que la température et l'humidité soient revenues à la normale avant de remettre en marche les appareils électroniques (téléviseurs, systèmes audio, ordinateurs, micro-ondes, etc.).
- Ne marchez pas dans l'eau pour accéder au tableau de distribution (tableau des disjoncteurs).
- Jetez tous les aliments avariés que vous trouvez dans votre réfrigérateur et votre congélateur.
- Regarnissez votre trousse d'urgence.

 www.pannes.hydroquebec.com/pannes/

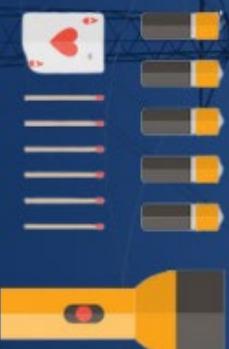




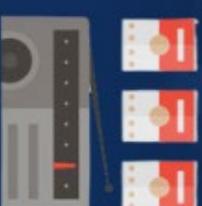
CRÉEZ VOTRE TROUSSE D'URGENCE !

EN CAS DE PANNE, IL EST PRATIQUE D'AVOIR UNE TROUSSE FACILEMENT ACCESSIBLE QUI INCLUT DES ÉLÉMENTS TELS QU'UNE LAMPE DE POCHE, DES PILES DE RECHARGE ET DU MATÉRIEL DE PREMIERS SOIN. N'OUBLIEZ PAS DE DIRE AUX RÉSIDENTS DE VOTRE MAISON OU SE TROUVE LA TROUSSE

- Lampe de poche à piles pour éviter l'utilisation de chandelles
- Piles de recharge pour la lampe de poche et autres appareils
- Jeux, livres ou autres pour se garder occupé



- Radio à piles ou chargeur portatif pour appareil mobile pour suivre l'évolution de la situation à partir du service en ligne Info-pannes ou de l'application mobile.
- Nourriture non périssable pour éviter d'ouvrir le réfrigérateur



- Matériel de premiers soins
- Fournitures pour les personnes ayant des besoins spéciaux si nécessaire



- Couvertures chaudes pour les temps froids d'hiver
- Liste de numéros de téléphone – domicile et commerce

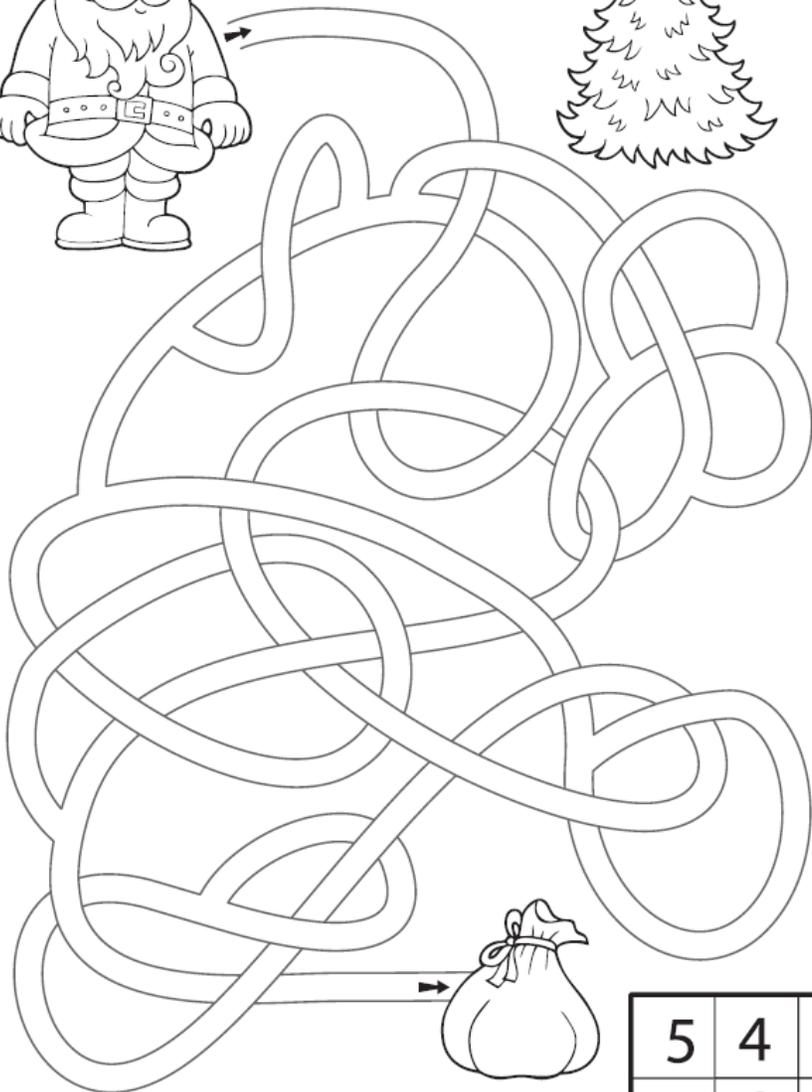
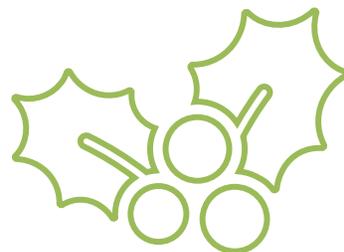


www.pannes.hydroquebec.com/pannes/

JEUX - DIVERTISSEMENT



LABYRINTHE



SUDOKU

5	4			2		8		6
	1	9			7			3
			3			2	1	
9			4		5		2	
		1				6		4
6		4		3	2		8	
	6					1	9	
4		2			9			5
	9			7		4		2



7 DIFFÉRENCES À TROUVER



MATIÈRES RÉSIDUELLES CALENDRIER 2023



- Ordures : lundis
- Recyclage : vendredis
- Installations fermées

Décembre				
L	M	M	J	V
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
24-25	26	27	28	29 31



Télécharge l'application



5 consignes de collecte

Pour faciliter les opérations de manutention et éviter les bris de bac



- 1 Bac disposé la veille au soir de la collecte ou exceptionnellement le matin même de la collecte, avant 7 h, les jours de tempête
- 2 Couvercle fermé, aucun objet sur le bac et aucune matière à côté du bac
- 3 Roues orientées vers la résidence et matières conformes dans chaque bac approprié
- 4 Chaussée libre d'accès pour les opérations de nettoyage et de déneigement de votre municipalité
- 5 Bac toujours à 1 m de tout objet (muret, poteau, garage, abri, voiture, autre bac, etc.) en retrait du trottoir et de la chaussée

Le saviez-vous?



- Votre bac bleu appartient à la Régie.
- Votre bac est attribué à votre résidence et doit demeurer sur place en cas de déménagement. Si votre nouvelle résidence ne possède pas de bac bleu, communiquez avec nous pour en obtenir un!
- Vous avez droit à un seul bac vert selon la réglementation de votre municipalité. Il est de la responsabilité de chaque citoyen de s'informer et respecter la réglementation en vigueur.
- Vous pouvez laisser votre bac en bordure du chemin et communiquer avec la Régie s'il a été oublié lors de la collecte.

Bac brun : informez-vous!



POUR LE COMPOST

Tout ce qui se mange
Tout ce qui se jardine

Visitez notre site Internet www.regiemanicouagan.qc.ca pour en apprendre plus sur le projet de plateforme de compostage et la collecte à venir.

Mieux trier à la source, on y gagne tous!



Réduction de nos déchets



Augmentation de la subvention gouvernementale

↑ Augmentation de la qualité de service

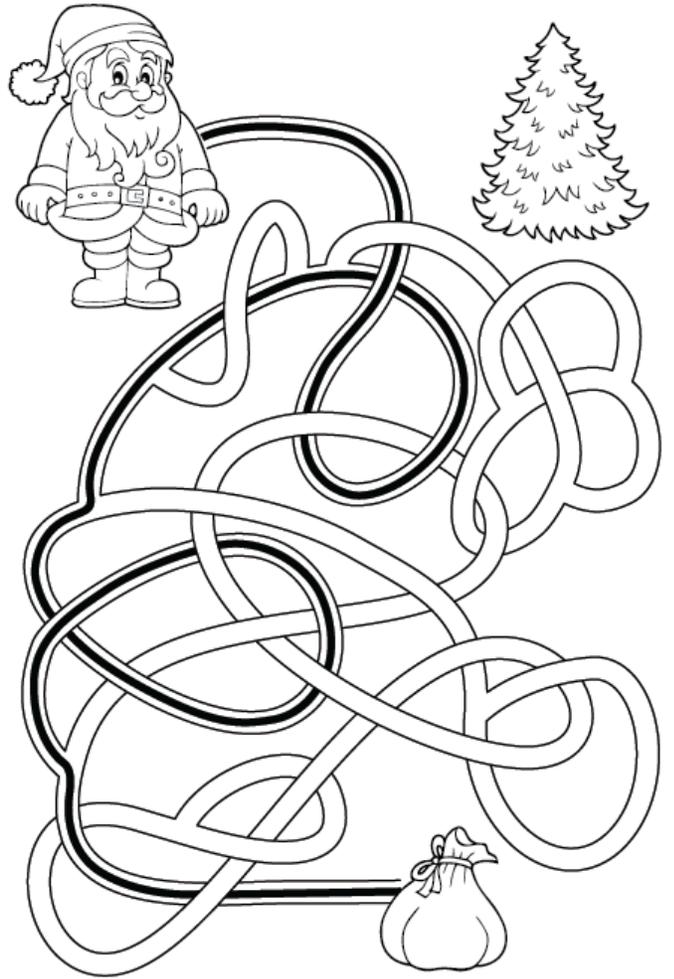
↓ Diminution des coûts de gestion des matières résiduelles

RÉPONSE : JEUX – DIVERTISSEMENT

5	4	3	9	2	1	8	7	6
2	1	9	6	8	7	5	4	3
8	7	6	3	5	4	2	1	9
9	8	7	4	6	5	3	2	1
3	2	1	7	9	8	6	5	4
6	5	4	1	3	2	9	8	7
7	6	5	2	4	3	1	9	8
4	3	2	8	1	9	7	6	5
1	9	8	5	7	6	4	3	2

RÉPONSE SUDOKU

RÉPONSE : LABYRINTHE



RÉPONSE CHERCHE ET TROUVE



TABLE DES MARÉES – DÉCEMBRE 2023

JOUR	HEURE	MÈTRE	JOUR	HEURE	MÈTRE	JOUR	HEURE	MÈTRE	JOUR	HEURE	MÈTRE
1	0431	3.1	9	0512	1.3	17	0508	3.3	25	0043	3.2
	1010	1.1		1135	3.5		1053	0.9		0631	1.0
FR	1641	3.9	SA	1807	1.2	SU	1721	4.2	MO	1254	4.1
VE	2324	1.0	SA			DI			LU	1939	0.6
2	0517	3.0	10	0004	3.1	18	0003	0.7	26	0130	3.2
	1052	1.3		0551	1.2		0603	3.2		0716	1.0
SA	1726	3.7	SU	1214	3.8	MO	1152	1.0	TU	1339	4.2
SA			DI	1850	1.0	LU	1818	3.9	MA	2023	0.6
3	0013	1.2	11	0045	3.2	19	0101	0.9	27	0213	3.2
	0606	2.9		0629	1.1		0704	3.2		0758	0.9
SU	1140	1.5	MO	1252	4.0	TU	1302	1.2	WE	1422	4.3
DI	1815	3.5	LU	1930	0.8	MA	1920	3.7	ME	2105	0.6
4	0105	1.3	12	0125	3.3	20	0200	1.0	28	0255	3.3
	0701	2.8		0708	1.0		0809	3.3		0838	0.9
MO	1240	1.6	TU	1331	4.2	WE	1420	1.2	TH	1504	4.2
LU	1910	3.3	MA	2010	0.6	ME	2029	3.4	JE	2144	0.7
5	0201	1.4	13	0205	3.3	21	0259	1.0	29	0335	3.2
	0802	2.8		0748	0.9		0914	3.4		0917	0.9
TU	1354	1.7	WE	1412	4.4	TH	1540	1.2	FR	1543	4.2
MA	2013	3.1	ME	2051	0.6	JE	2141	3.2	VE	2221	0.8
6	0256	1.5	14	0247	3.4	22	0357	1.1	30	0414	3.2
	0905	2.9		0830	0.8		1016	3.6		0956	1.0
WE	1513	1.7	TH	1455	4.5	FR	1653	1.0	SA	1622	4.0
ME	2121	3.0	JE	2134	0.5	VE	2250	3.2	SA	2257	0.9
7	0346	1.5	15	0330	3.4	23	0452	1.1	31	0453	3.2
	1003	3.1		0914	0.8		1113	3.8		1035	1.1
TH	1623	1.5	FR	1541	4.5	SA	1756	0.9	SU	1700	3.8
JE	2225	3.0	VE	2220	0.6	SA	2351	3.2	DI	2333	1.0
8	0431	1.4	16	0417	3.3	24	0543	1.1			
	1052	3.3		1001	0.8		1205	4.0			
FR	1719	1.4	SA	1629	4.4	SU	1850	0.7			
VE	2318	3.0	SA	2310	0.6	DI					

COORDONNÉES – NUMÉROS DE TÉLÉPHONE À RETENIR

MUNICIPALITÉ DE POINTE-AUX-OUTARDES



471, chemin Principal
Pointe-aux-Outardes (Québec) G0H 1M0

Téléphone : 418 567-2203

Télocopieur : 418 567-4409

Courriel : municipalite@pointe-aux-outardes.ca

www.pointe-aux-outardes.ca

Centre des loisirs : 418-567-2177 poste 1

Pompiers, ambulance, police : 911

Bibliothèque municipale (*mercredi soir*) : 418-567-2281 poste 5109

Régies de gestion des matières résiduelles : 418-589-4557

Site d'enfouissement : 418-567-3118/418-589-4557

Maison des jeunes : 418-567-1202

CLSC : 418-567-2274

Fourrière municipale (*Refuge Le Chapitou*) : 418-589-1597

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Lundi	7h45 à 12h00	13h00 à 16h30
Mardi	7h45 à 12h00	13h00 à 16h30
Mercredi	7h45 à 12h00	13h00 à 16h30
Jeudi	7h45 à 12h00	13h00 à 16h30
Vendredi	8h00 à 12h00	Fermé

DATE DE TOMBÉE PROCHAINE PUBLICATION DU CACARDEUR

La date de tombée pour faire parvenir les informations que vous voulez voir paraître dans la prochaine édition du Cacardeur

est le 20 de chaque mois.

